

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1145

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

479 144 933 RCS Paris.

IMMOSTOC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 3326248.00 EUR.

Adresse : 111, boulevard Brune, 75014 Paris.

Précédent propriétaire : 479 144 933 RCS Paris. **IMMOSTOC.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : TERTIAIRE MIXTE

Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 111 boulevard Brune 75014 Paris Capital : 693715618.00 EUR

Numéro unique d'identification : 451079412 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : IMMOSTOC Forme : Société

par actions simplifiée Adresse du siège : 111 boulevard Brune 75014 Paris Capital : 3326248.00 EUR Numéro unique

d'identification : 479144933 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société

absorbante est prévue : actif de 6006928.00 EUR - passif de 168378.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La

totalité des actions représentant la totalité du capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, étant détenue

par la société POST IMMO, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'est

prévu aucun rapport d'échange et il ne sera procédé à aucune augmentation du capital social de la Société Absorbée pour

rémunérer l'opération. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. La Société Absorbante et la Société Absorbée

conviennent que l'opération de fusion sera effective et deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai d'opposition

des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La présente fusion aura, d'un point de vue comptable et

fiscal, un effet rétroactif au 01/01/2025. La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à la date de réalisation de la

fusion. L'Avenant au Projet de traité de fusion en date du 08/07/2025 a été déposé au RCS du Tribunal des Activités

Économiques de Paris, le 15/07/2025 respectivement au nom de la Société Absorbante TERTIAIRE MIXTE et au nom de la

Société Absorbée IMMOSTOC. Date du projet commun de fusion : 24.06.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au

titre de chaque société participante : Pour la société TERTIAIRE MIXTE : 30.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de

Paris). Pour la société IMMOSTOC : 30.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..